



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 5147

Texte de la question

M. Vincent Feltesse interroge M. le ministre de la défense sur le devenir des neuf hôpitaux d'instruction des armées, et plus particulièrement de l'HIA Robert Picqué en Gironde, et de leur inscription au schéma régional d'organisation des soins tel que défini par la loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009. Depuis la publication du rapport de la Cour des comptes du 7 octobre 2010, l'HIA Robert Picqué fait l'objet de rumeurs de fermeture ou de réorganisation persistantes, récemment relayées par la presse locale, induisant un sentiment d'insécurité pour ses 835 personnels, et préjudiciable aux conditions de travail et d'études. De surcroît, avec plus de 50 % des soins réalisés au bénéfice de patients civils, l'HIA Robert Picqué s'inscrit dans un maillage territorial cohérent de l'offre publique de soins dans l'agglomération bordelaise. Il relève qu'au-delà de considérations strictement comptables, le rapport de la Cour des comptes souligne la qualité des soins dispensés dans les HIA qui emploient plus de 16 000 personnes dont près de 5 000 civils, ainsi que le nombre élevé de leurs services agréés au niveau universitaire. Ce rapport rappelle également leurs missions fondamentales, au centre du dispositif de formation initiale et continue du personnel du service de santé des armées en particulier à destination des personnels transférés en OPEX. Il lui demande de définir les conditions de la contribution du service de santé des armées à la politique de santé publique et de clarifier ainsi la place de l'HIA Robert Picqué dans le schéma régional d'organisation des soins.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Feltesse](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5147

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5202

Question retirée le : 6 mai 2014 (Fin de mandat)